

MAIRIE de CAUX & SAUZENS

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 OCTOBRE 2021
à 20 h 00 dans la salle de la Mairie.

L'an deux mil vingt et un et le onze octobre le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève RABOUL, Maire et a pris la délibération dont le texte est le suivant

PRESENTS : Mr PUGINIER Sébastien – M. ROBERT Georges – Mme LE GOUALEC Caroline – Mme ARNAL Corinne - M. BARTHELEMY Pierre – Mme FABRE Evelyne – M. GARRON Bertrand – Mme GARNIER Catherine - Mme COURSET Patricia – Mme TRICOIRE Mylène – Mme BATE Paula – M. PUPATO Cyrille – M. BOYER Frédéric.

ABSENTS : Néant.

Secrétaire de séance : Mme COURSET Patricia.

Madame le Maire a ouvert la séance :

- demandant aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du dernier conseil municipal ainsi que les délibérations prises au cours de la séance du 15/07/2021.

- en présentant l'ordre du jour de la présente séance.

OBJET : **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – 2021.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que Carcassonne Agglomération propose l'attribution de fonds de concours en appui des projets communaux, au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Au titre de l'exercice 2021, la commune de Caux et Sauzens s'est vue attribuer la somme de **25 929 € (délibération de Carcassonne Agglo du 29 septembre 2021)**.

Elle propose de demander le concours financier de Carcassonne Agglomération sur les opérations de travaux suivantes : « **Voirie – réfection rue Guillaume Fabre, rue Adrien Robert et Impasse Porte de Cers** » et « **Eclairage Public – rue Laguillou et Impasse Pierre Gazagne** ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus.

OBJET : **Demande de subvention pour des travaux d'ECLAIRAGE PUBLIC.**

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de présenter un dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public : *Rénovation Place du Moulin et Impasse de la Montagnette, mise en conformité des armoires électriques E.P.*

Dans le cas de travaux de rénovation : ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie. Il est tout à fait en adéquation avec le Diagnostic de notre réseau Eclairage Public réalisé en 2021 avec l'appui du SYADEN, qui met en avant la nécessité de mettre aux normes nos armoires électriques E.P. et de supprimer au plus tôt les éclairages type « boule » énergivores et peu efficaces en terme d'éclairage routier.

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN.

Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du rapport d'analyse établi par le SYADEN. Le devis définitif sera soumis au SYADEN pour validation.

Le conseil municipal ouï cet exposé, après avoir délibéré,

AUTORISE, Mme le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN, à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier, et sollicite une subvention maximum du SYADEN sur ce projet.

OBJET : Renouvellement de la convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 28 janvier 2020, le Conseil Municipal avait autorisé M. le Maire à signer une convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines. Cette convention expire le 31 décembre 2021. Cependant, la prise de compétence par l'Agglo est complexe car la délimitation géographique et technique de cette compétence n'est pas clairement définie dans les textes réglementaires. L'étude en cours portée par Carcassonne Agglo, a permis d'établir un inventaire déclaratif des ouvrages qui pourraient être inclus dans le périmètre de la compétence mais il reste déclaratif et en partie estimé ; par ailleurs des interrogations subsistent quant à certains équipements situés aux limites de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines et de la compétence voirie. Cet inventaire et le classement ou non des équipements recensés ont un impact significatif sur les conditions financières du transfert.

Par conséquent, il est souhaitable de prendre le temps nécessaire pour poursuivre le travail de définition des contours techniques et financiers de la compétence avec l'ensemble des communes du territoire de l'Agglo.

Par délibération en date du 29 septembre 2021, Carcassonne Agglo a entériné le renouvellement des conventions avec les communes pour une durée d'un an.

Il est donc proposé d'accepter ce renouvellement de convention à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an et d'autoriser madame le Maire à signer le document proposé.

Le CONSEIL ouï l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré : Accepte le renouvellement de la convention pour un an à compter du 1^{er} janvier 2022.

OBJET : Opération de mise en valeur et de requalification du Cœur de village – Choix du Maître d'Oeuvre.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de mise en valeur et de requalification du Cœur de village dont l'étude a été inscrite au budget 2021. Elle précise que c'est le Cabinet CETUR d'Alairac (Aude) qui sera en charge du suivi technique et financier (estimation du projet, dossiers de demandes de subventions, suivi des travaux etc).

Il est maintenant nécessaire de désigner un Maître d'œuvre afin de définir le projet architectural et une stratégie globale d'aménagement sur l'ensemble du cœur de village.

Seul le Cabinet Matthieu COURTIADÉ, Architecte à Coustouge (Aude) a déposé une offre dont le montant s'élève à la somme de 6 000,00 HT soit 7 200,00 € TTC.

Madame le Maire, demande au Conseil de bien vouloir approuver cette proposition et l'autoriser à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant.

Le CONSEIL ouï l'exposé de sa Présidente et, après avoir délibéré : Approuve la proposition du Cabinet Matthieu COURTIADÉ, Architecte, au montant de 6 000,00 € HT

OBJET : Création d'un terrain multisports (City Stade) et réhabilitation d'un terrain de tennis – Demandes de subventions et plan de financement prévisionnel.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de création d'un terrain multisports sur le complexe sportif communal situé Avenue des Platanes. Ce nouvel équipement permettra d'enrichir l'offre

d'activités proposée aux jeunes de la commune, aux enfants des écoles, d'encourager la pratique physique et sportive et de créer un nouveau lieu de rencontre.

Elle rappelle également que la commune ne dispose pas de salle polyvalente permettant la pratique de sports collectifs tel que basket-ball, handball, foot en salle, volley-ball.

Elle précise que cet équipement sera réalisé en lieu et place d'un des deux terrains de tennis inutilisés depuis plusieurs années compte tenu de leur état de délabrement. Le projet présenté tient compte également de la réhabilitation d'un terrain de tennis attenant au futur terrain multisports.

Le programme de travaux prévoit donc : la création d'une plateforme ainsi que la fourniture et la pose du city stade, la réhabilitation d'un court de tennis.

Le coût total de l'opération est estimé à **77 688,00 € hors taxes soit 93 225,60 € TTC.**

Madame le Maire propose au Conseil de délibérer sur les demandes de subventions et le plan de financement prévisionnel suivant :

- Département : 23 200 € (30%)
- Région : 20 000 € (26%)
- D.E.T.R : 18 645 € (24%)
- Autofinancement commune : 15 843 € (20%)

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la création d'un terrain multisports (City Stade) et la rénovation d'un court de tennis pour un montant de 77 688,00 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers (Département, Région et D.E.T.R.).

OBJET : Dénomination de voie.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les deux maisons en cours de construction en contrebas de l'avenue des Bosquets, le long du chemin qui mène au lieu-dit « La Lécune ». Une première maison avait déjà été construite aux abords de ce chemin avec une adresse rattachée à l'avenue des Bosquets et un numéro suivi d'un adverbe multiplicatif « bis ».

Afin de ne pas surcharger l'ensemble des adresses de ce chemin par des suffixes (bis, ter etc.) pouvant engendrer des erreurs de livraisons ou d'adressages, Mme le Maire propose de donner un nom à cette impasse qui donne en limite de zone constructible sur un espace agricole.

Elle demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir soumettre des propositions de noms à donner à cette Impasse.

Le CONSEIL où l'exposé de sa Présidente et, après avoir délibéré :

- **DECIDE**

- de donner le nom de voie suivant au chemin perpendiculaire à l'Avenue des Bosquets desservant plusieurs habitations en cours de construction et donnant au lieudit « La Lécune » :
 - **Impasse de la Lécune** (*part de l'Avenue des Bosquets et se termine à la parcelle cadastrée section BD n°4 – longueur : 155 m*).

- de donner pouvoir à Madame le Maire d'informer l'ensemble des administrations et services concernés par cette décision (la Poste, service des Impôts, service du cadastre etc.).

OBJET : Aide à un commerce en difficultés.

Madame le Maire fait part à l'assemblée des difficultés rencontrées par notre commerce multiservices. Lors de la reprise du commerce il y a quelques mois maintenant, non seulement Mme CAZES Danielle, gérante, a dû faire face à la crise sanitaire liée au Covid19, mais également à de nombreux problèmes matériels qui ont fortement impacté les finances du commerce, déjà fragile.

Afin de permettre à Mme CAZES de faire face à tous ces aléas mettant en péril la poursuite de son activité, Mme le Maire propose de faire une pose sur les loyers versés à la Commune durant quelques mois. Elle demande au Conseil de bien vouloir accorder la gratuité des loyers et d'en fixer la durée. Elle rappelle que le montant mensuel du loyer est de 400,00 €.

Le CONSEIL, ouï l'exposé de sa Présidente et, après en avoir délibéré :

DECIDE :

- D'exonérer la SARL CAZES Danielle, gérante du commerce multiservices de la Commune, de 6 mois de loyers à compter du mois d'Octobre 2021 et ce jusqu'au mois de Mars 2022 inclus.
- De charger madame le Maire de faire le nécessaire auprès de la Trésorerie de Carcassonne Agglo pour mettre en application cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

Infos agents : contrat aidé, CDD et mise à disposition : Madame le Maire fait le point sur les agents récemment recrutés notamment l'emploi d'Animation occupé par Mme BASTOUIL Emilie, le contrat aidé occupé par Mr SAINSDARD Nathan et la mise à disposition de Mr BOUSQUET Mickaël par l'APAJH de l'Aude.

Ces 3 agents se sont très bien intégrés dans leurs différents services et apportent un réel soutien aux équipes déjà en place. Ils bénéficient chacun dans leur domaine, de formations adaptées. Ces jeunes agents apportent également un nouveau dynamisme et permettent d'étoffer les services rendus à la population.

Départ à la retraite de Mme PALLO Martine – ATSEM : Mme PALLO va faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} novembre 2021. Mme PALLO a travaillé 32 ans au service de la Commune débutant en qualité d'Agent de Service et terminant sa carrière comme ATSEM. Elle ne souhaite pas l'organisation d'une cérémonie particulière. Toutefois, le Conseil Municipal souhaite marquer et récompenser cette belle carrière notamment lors des Vœux de fin d'année au personnel communal.

Vente immeuble TEULE – rue de la Forge : Madame le Maire fait part à l'assemblée, de la vente des bâtiments situés face à la Mairie (rue de la Forge) appartenant à la famille TEULE. Cet ensemble immobilier est constitué de 2 anciens logements ouvriers ainsi que d'une cave viticole dont une partie du toit a été détruite.

La situation de ces bâtiments est un lieu stratégique pour la Commune, toutefois, le prix proposé de 105 000,00 € paraît élevé compte tenu de l'état des lieux. Mme le Maire rappelle que la Commune dispose d'un droit de préemption sur l'ensemble des zones urbanisées de la Commune. Le Conseil souhaite se donner le temps de la réflexion et fera jouer si nécessaire son droit de préemption lors d'une éventuelle signature d'un sous-seing privé avec un particulier.

Sites de nettoyage des engins agricoles : Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de constats de nettoyages d'engins agricoles sans traitement des eaux usées, notamment durant les vendanges, mais aussi lors des périodes de traitements phytosanitaires. Renseignements pris auprès de la Chambre d'Agriculture de l'Aude, le nettoyage et le traitement des outils agricoles est strictement règlementé. Un courrier d'information a l'attention des propriétaires concernés a été adressé à la Mairie par la Chambre d'Agriculture.

Compte tenu du fait que le plus gros problème constaté concerne pour le moment un seul propriétaire, et avant d'envoyer un courrier à l'ensemble des propriétaires dont la plupart respectent les normes en vigueur, le Conseil Municipal suggère de rencontrer la personne concernée afin d'aborder le sujet en amont et voir si une solution peut être trouvée avant lancement de toute procédure.

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire lève la séance à 22 h 30.